

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **18 janvier à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **12 janvier 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO – MME LOZINGUEZ
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN – MME PANO
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°22 – DA du 18/01/2018

Rapporteur : M. BERGEROT

Zone industrielle et logistique à Champigneulles
Vente d'un terrain à l'entreprise FOULON

L'entreprise FOULON est spécialisée dans le transport par lots et lots groupés ainsi que dans l'organisation globale de logistique et de manutention. Elle dispose de plusieurs sites sur Champigneulles rue Ampère et rue du Canal.

L'entreprise poursuit son développement, engagé ces 15 dernières années, par l'acquisition de plusieurs bâtiments vétustes sur la rue du Canal, pour réaliser des espaces de stockage et d'activités (qu'elle propose ensuite à la location d'entreprise) par la 3^{ème} extension de son site rue Ampère à Champigneulles afin d'augmenter ses capacités de stockage et lui permettre d'augmenter l'adaptabilité de son offre de prestation logistiques à ses clients.

Afin d'optimiser l'extension de son bâtiment, l'entreprise souhaite acquérir deux parcelles sis rue Gabriel BOUR à Champigneulles afin d'y réaliser un espace de stationnement pour ses poids lourds en attente de livraison vers ses clients.

Il vous est proposé de vendre la parcelle AI 363 d'une superficie de 4 640 m², en bordure la RD 40 et à proximité de l'espace « les Sables » à Champigneulle. Le terrain n'avait pas été identifié auparavant comme espace d'activité économique dans la mesure où celui-ci figurait à proximité de la voie de chemin de fer abandonnée depuis plusieurs années. L'entreprise a sollicité également SNCF Immobilier afin d'acquérir la parcelle contiguë AI 315 pour une superficie de 1 049 m².

La surface totale de cette vente par le Bassin de Pompey serait de 4 640 m². Il vous est proposé de vendre cet espace à hauteur de 15 € hors taxes par m².

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission « emploi, développement économique et tourisme » du 11 janvier 2018,
- Après avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE la vente d'une surface de terrain sur les parcelles AI 363 sur la base de 15 € HT le m², ce qui correspond pour un total de 4 640 m² à 69 600 € HT,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier,

DESIGNE l'étude notariale de Maître BALANCY-BAZELAIRE comme conseil en charge d'établir les actes.

INSCRIT la recette au Budget Primitif 2018.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC